



PARENTS: CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, Questions/réponses

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages, de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

1. Pendant la fermeture de l'établissement, mon enfant a-t-il du travail à faire ?

La continuité pédagogique doit être assurée pour tous les élèves c'est-à-dire que des cours et des exercices doivent leur être proposés ainsi qu'un accompagnement pédagogique par leurs professeurs.

Pendant cette période, les élèves auront des activités à réaliser (cours à suivre, exercices à réaliser) et des devoirs à rendre dans les délais fixés par leurs professeurs.

2. Où peut-il trouver les cours et les exercices ?

Chaque lycée met à disposition des élèves un espace numérique de travail (ENT) où se trouvent, dans le cadre du cahier de texte numérique, des cours et des devoirs déposés par chaque professeur concernant sa discipline ainsi que les dates de remise des travaux. L'élève y télécharge les documents (sujets, supports de cours, exercices...) à travailler. Si le professeur lui demande, l'élève dépose ses devoirs une fois faits et il y récupère les copies corrigées avec les annotations du professeur.

3. Comment se connecter à l'ENT (espace numérique de travail) ?

En début de l'année scolaire, chaque parent et chaque élève ont été destinataires des identifiants permettant d'accéder à l'ENT. Si vous avez perdu ces codes d'accès, l'établissement restera à votre disposition pendant sa fermeture pour vous les redonner et vous communiquer le livret de prise en main de l'outil.

4. En complément des cours et exercices de l'ENT, les professeurs proposeront ils des vidéos de cours en ligne ?

Le CNED met à disposition des familles des plateformes de cours à distance « Ma classe à la maison » de la grande section à la terminale. Les professeurs y proposeront des classes virtuelles, c'est-à-dire que le professeur fera cours sous format vidéo, comme il l'aurait fait en classe.

Les professeurs en fonction des besoins pourront aussi utiliser d'autres plateformes.

Pour aller plus loin, les élèves pourront accéder à des parcours et y effectuer leur travail en autonomie. Leurs professeurs leur indiqueront ceux qui sont adaptés à leur niveau et le programme qui est le leur.

5. En cas de besoin, mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?

Pendant la période de la fermeture de l'établissement, tous les professeurs restent joignables par courrier électronique via les messageries dont celle de l'ENT. Ils peuvent ainsi répondre aux questions et accompagner les élèves dans leur travail (précisions sur le chapitre à consulter dans le manuel, les notions à maîtriser...).

6. Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile ou je n'ai pas d'équipement pour pouvoir faire travailler mon enfant par le numérique, comment faire pour récupérer les cours et les devoirs ?

Pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté, les établissements diffuseront aux élèves des ressources pédagogiques papier (supports de cours, exercices...). Pour en bénéficier, les



familles concernées doivent se signaler auprès du chef d'établissement par téléphone. En fonction de la situation, le chef d'établissement précisera les modalités du dispositif.

7. Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile, comment mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?

Si vous êtes dans cette situation, le chef d'établissement, que vous aurez informé de la situation par téléphone, vous indiquera les modalités pour contacter par téléphone l'équipe pédagogique.

8. Combien de temps mon enfant doit-il consacrer à ses devoirs ?

Les professeurs proposeront des activités dont la durée indicative sera adaptée au travail individuel et proportionnelle dans la semaine à la place de chaque discipline dans l'emploi du temps de l'élève. Pour s'organiser, chaque élève peut se référer à son emploi du temps habituel pour évaluer le temps à consacrer à chaque enseignement. Le professeur pourra indiquer la durée attendue pour réaliser les activités proposées.

9. En tant que parent, dois-je accompagner mon enfant dans son apprentissage ?

Les outils mis à disposition des élèves favorisent leur autonomie et les professeurs sont présents à distance pour les aider. Le rôle des parents n'est pas différent du reste de l'année quand l'établissement ne connaît pas de circonstances exceptionnelles de fermeture. En cas de difficulté particulière de l'élève dans son parcours, vous pourrez contacter l'établissement comme vous l'auriez fait en période normale.

10. Que se passe-t-il pour les enseignements professionnels qui se déroulent dans les ateliers ?

Dans la voie professionnelle, les enseignements généraux (français, mathématiques-sciences, histoire-géographie ou langues...) peuvent être dispensés à distance comme les enseignements en voie générale et technologique.

Pour les enseignements professionnels : certains d'entre eux relevant de spécialités du secteur tertiaire peuvent aussi se faire à distance. En revanche, les enseignements qui nécessitent l'accès aux plateaux techniques et ateliers sont reportés même si des éléments comme des fiches techniques, des lectures, l'accès à des reportages, des émissions pédagogiques.... pourront permettre de consolider la culture autour de la spécialité. Ainsi, pendant cette période de fermeture, les apprentissages seront plus consacrés aux disciplines de l'enseignement général. Au retour, l'organisation des enseignements préparée par les professeurs et le chef de l'établissement en tiendra compte pour rééquilibrer l'acquisition des compétences.